



Alexis Astruc<sup>1,2,3</sup>, Adeline Jouannin<sup>4,5,6</sup>, Erik Lootvoet<sup>1</sup>,  
Timothée Bonnet<sup>7</sup>, Frederic Chevallier<sup>1,8</sup>

- 1.. Université Sorbonne Paris Nord, Département universitaire de Médecine générale, DUMG, F-93000 Bobigny
- 2.. Centre de santé Ellasanté, F-75008, Paris
3. Maison de santé Orly Santé, F-94310, Orly
4. Département de médecine générale, Université de Rennes, F-35000 Rennes.
5. Centre d'investigation clinique de Rennes (CIC Inserm 1414), Université de Rennes, CHU Rennes, Inserm, F-35000 Rennes.
- 6.. Centre de recherche des Cordeliers (UMRS1138), INSERM, Sorbonne Université, USPC, Université Paris-Descartes, Université Paris-Diderot, équipe ETREs, F-75006 Paris.
7. Université Sorbonne Paris Nord, Service des archives, F-93430 Villeteuse
8. MUSSP, 14 rue de la république, 95120 Ermont

alexis.astruc@yahoo.fr

exercer 2021 ; 172:178-84.

Le traitement de données de santé nécessite de mettre en œuvre des mesures appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au niveau de risque, notamment dans le cadre d'une recherche biomédicale, qui manipule des données sensibles.

Il est donc nécessaire de respecter certaines précautions élémentaires en termes de sécurité, qui s'apparentent à une hygiène numérique.

Voici quelques préconisations compilées à partir des recommandations de la CNIL pour les travaux de recherche type mémoire ou thèses et de celles du réseau Sup-DPO et de l'ANSSI.

### CONTRÔLE DES ACCÈS AUX DONNÉES

- Tenir secrets ses mots de passe (ex. : ne pas les noter sur un post-it, ne pas les communiquer à un proche ou un collègue, etc.) ;
- Prévoir une procédure de verrouillage automatique de session et verrouiller son ordinateur dès que l'on quitte son poste de travail (sur Windows, raccourci clavier : "Windows + L" ; Sur Mac : "Cmd + Ctrl + Q" ; Sur Linux : "Ctrl, Alt et L") ;
- Utiliser des antivirus mis à jour et installer un « pare-feu

## Les données à caractère personnel : quelles formalités réglementaires pour les travaux de recherche en médecine générale ?

Personal data: what are the regulatory requirements for research work in general medicine?

### Annexe 5 - Sécurisation des données

» (firewall) logiciel ;

- Être prudent vis-à-vis des contenus extérieurs, notamment les courriels (contact inconnu, tournures employées inhabituelles, etc.), un document reçu, un lien de téléchargement sur un site web, etc. En cas de doute, ne cliquez pas ou n'ouvrez pas le document ;
- Ne pas utiliser les réseaux Wi-Fi publics non sécurisés (hôtels, restaurants, aéroports, etc.), privilégier plutôt un partage de connexion avec votre smartphone.

### TRANSFERTS DE DONNÉES

- Privilégiez toujours l'utilisation des adresses institutionnelles dans le cadre des projets de recherche (ex: nom\_projet@nom\_etablissement.fr). Ne pas mêler les usages publics / privés (notamment les mails professionnels envoyés depuis une adresse personnelle).
- Eviter les services de transferts grand public et les clouds gratuits, leur préférer des services de transferts de données permettant le chiffrement (notamment FileSender de RENATER dans le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche).

### TRANSFERTS DE DONNÉES

- Ne pas stocker les données collectées sur des matériels non sécurisés ; le cas échéant, prévoir des moyens de chiffrement (logiciel ou matériel).
- Enregistrer régulièrement vos travaux pour éviter toute perte de données.

Pour plus de précisions sur comment sécuriser votre traitement de données, il est possible de consulter le guide « sécurité des données personnelles » de la CNIL .

En cas de violations de données (destruction, perte, altération ou divulgation non autorisée de données), signaler le sans délai à votre université ou à l'établissement de soin de rattachement auquel vous êtes rattaché.

### Références

1. CNIL, « Recherche médicale : comment procéder pour une thèse ou un mémoire ? » Consulté le 3 juin 2020. <https://www.cnil.fr/fr/recherche-medicale-comment-proceder-pour-une-these-ou-un-memoire>.
2. Quinze recommandations aux chercheurs sur la protection des données dans le cadre de leurs activités de recherche, 2020.
3. ANSSI « <https://www.ssi.gouv.fr/administration/bonnes-pratiques/> » Consulté de 16 septembre 2020.
4. [https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil\\_guide\\_securite\\_personnelle.pdf](https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_guide_securite_personnelle.pdf)